



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

CONCERNANT LE STATIONNEMENT

1 RUE DU HA ANGLE BD DU 5 JANVIER 1945

DU 08 AU 22 JUIN 2006

HE/CB

APM 06/0646

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L 2122-28 et L 2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par Monsieur LAMOUREUX Patrice (Gérant de la société ROYAN RAVALEMENT SERVICES), sise 40 bd de Lattre de Tassigny - 17200 ROYAN, en date du 1^{er} juin 2006,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route pendant la durée des travaux,

A R R E T E

ARTICLE 1 : M. LAMOUREUX est autorisé à effectuer des travaux (de ravalement) immeuble 1 rue du Hâ angle bd du 5 Janvier 1945 du 08 au 22 juin 2006.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit bd du 5 Janvier 1945 aux droits du chantier, pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La pré-signalisation, la signalisation seront assurées par l'entreprise et sous sa responsabilité pendant toute la durée des travaux, de jour comme de nuit.

ARTICLE 4 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 2 juin 2006

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 8 juin 2006

Le Maire,
H. LE GUEUT